

**RAPPORT DU
COMITÉ DES FINANCES
AVRIL 2021**

Membres du comité :

- Benoît Thibault (président), vice-président national
- Robert Chafe, VPR Terre-Neuve et Labrador
- Larry Schlosser, VPR Saskatchewan
- Shimen Fayad, présidente nationale

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du Comité des finances et les agents financiers pour le temps et le travail qu'ils ont consacré à tous les appels et réunions que nous avons eus depuis l'automne dernier.

Le bureau national étant toujours fermé, toutes les réunions prévues avec le comité des finances, les agents financiers (AF) du STSE, Carmine Pacifico et Sylvain Meilleur, et les conseillers en financement privé de la Financière Banque Nationale du Canada (FBN) et de la Banque Royale du Canada (RBC), se sont déroulées par vidéoconférence et par des conférences téléphoniques régulières.

Activités d'octobre 2020 à avril 2021 :

- Comité des finances
 - Discussion pour un directeur de bureau (voir Annexe 1)
 - Discussion pour les dépenses à la Convention virtuelle (voir Annexe 2)
 - Perdiem
 - Tirages au sort
- Budget

Une fois de plus, nous pensons que toutes les décisions, modifications et recommandations du Comité des finances adoptent une approche prudente et responsable.

Benoît Thibault
VPN STSE, Président du Comité des finances

LISTE DES ANNEXES

PROPOSITIONS DU COMITÉ DES FINANCES, RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL, PRINTEMPS 2021

Annexe 1 : DIRECTEUR DU BUREAU DU STSE

Annexe 2 : CONVENTION STSE 2021 : PERDIEM ET TIRAGE AU SORT POUR LES DÉLÉGUÉS

Annexe 3 : RÈGLEMENT 15 (nouveau**) : AIDE AUX SECTIONS LOCALES**

Annexe 4 : BUDGET DU STSE 2022-2023

Annexe 5 : RÉOLUTIONS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCE DU STSE

ANNEXE 1 DIRECTEUR DU BUREAU DU STSE

Contexte

Deux Éléments, le STE et le SNS, ont fusionné en janvier 2017.

Les deux organisations avaient un adjoint exécutif (AE) à temps plein, à l'échelon 13, qui avait la responsabilité de superviser le personnel de bureau et de gérer les opérations quotidiennes.

À la suite de la fusion et des nouveaux règlements, le Conseil exécutif national du STSE, avait maintenant un vice-président national à temps plein responsable de la supervision du personnel et des opérations quotidiennes.

Au cours des années 2017-2019, le VPN a eu des responsabilités supplémentaires importantes en raison de la fusion et du regroupement de tout le personnel dans un seul bureau. Les nouvelles responsabilités comprenaient, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Créer des objectifs organisationnels et un processus de gestion des performances
- Répartir la charge de travail de manière équitable
- Révision des rôles et des responsabilités du Bureau national pour assurer le soutien des membres.
- Mise à jour de toutes les descriptions de poste des agents nationaux
- Effectuer l'examen et la consultation du processus de proposition de services essentiels du ministère
- Assurer la liaison avec la gestion de l'immeuble en ce qui concerne les locaux à bureaux et les questions liées à l'immeuble à bureaux
- Superviser les baux relatifs aux équipements de bureau (photocopieur, systèmes téléphoniques, etc.)
- Responsable des contrats relatifs aux systèmes de bureau (système de sécurité, DEA, réseau, etc.) et de tout problème lié à ces systèmes

- Responsable de tous les achats de matériel de bureau (c'est-à-dire analyser les achats de nouveaux ordinateurs, de téléphones, etc.)
- Superviser une entreprise pour créer un nouveau site web et aider à la conversion des fichiers

En 2017, les assistants de direction, ont effectué toutes ces tâches supplémentaires. Étant donné que nous étions une organisation nouvellement créée, lors de la convention 2017 du STSE, les délégués n'ont pas modifié ou créé de tâches pour le nouveau VPN à temps plein. En 2018, lorsque les AE ont pris leur retraite, ces fonctions ont été attribuées par le PN au VPN, car il n'y avait pas d'autre personnel disponible pour effectuer ces tâches. Dans les statuts du STSE, le VPN est responsable de la "gestion des activités quotidiennes du bureau national".

Ces responsabilités supplémentaires ne constituent pas de la "gestion". Le VPN doit consacrer une partie importante de son temps à ces responsabilités, en plus d'aider les membres, les sections locales et les VPR et de s'occuper des dossiers que lui confie le président national.

Le Conseil national n'a jamais été consulté et n'a jamais reçu une liste complète de toutes ces tâches au moment du départ à la retraite des AE pour lui permettre de réévaluer la charge de travail du VPN. Le PN a décidé à l'époque que le rôle du VPN serait essentiellement celui d'un "gestionnaire de bureau".

La raison d'être d'un vice-président national, dans toute organisation, est d'aider le PN, d'accomplir des tâches en son absence, comme assister aux réunions lorsque le PN ne peut pas y assister. Le VPN doit également être prêt à intervenir à tout moment lorsque le PN quitte l'organisation ou pendant les périodes de congé prolongé. Cela permet d'assurer la continuité de l'organisation.

STATUT ACTUEL

Le Comité des finances a discuté des tâches du Vice-président national. Au cours des 12 derniers mois, le Président national a chargé le VPN de différents dossiers, tels que :

- Représentant national du STSE pour toutes les réunions départementales du CONMSST
- Formation C-65
- Participer aux appels avec les agents des pêches
- Dossier de reclassification pour la Division du tabac, du vapotage et des substances contrôlées, DGORAL
- Participer aux réunions COVID des différents Ministères si la NP ne peut pas y assister
- Demandes d'exclusion
- Fournir un soutien aux VPR • Remplacer la PN si nécessaire
- Etc.

En plus de ces dossiers, le VPN est également responsable de la plupart des opérations du Bureau national et des relations avec le personnel :

- Relations avec le gestionnaire du bâtiment
- Gérer tous les types de congés du personnel ○ Tous les congés sont soumis et le VPN les saisit dans une feuille de calcul Excel
- Discussion avec le représentant syndical des employés sur toutes les questions relatives à la convention collective du personnel
- Protocole de retour au travail pour le personnel
- Réunions mensuelles avec le personnel
- Matériel de bureau pour le personnel ○ Je suis en Cc sur tous les courriels de GridWay pour les questions d'informatique
- Gérer l'attribution de la charge de travail pour les agents fonctionnels
- Traiter les différentes demandes des membres, des VPR et de la direction concernant les griefs et les plaintes
- Évaluation du personnel

Une estimation du temps consacré à ces tâches serait de 1 à 2 semaines par mois.

RECOMMANDATIONS

Nous devons être conscients que le rôle du VPN est un rôle d'élite. Il n'y a aucun prérequis préalable pour qu'un membre se présente à un poste à temps plein au sein du STSE.

Nous devons prévoir que les futurs VPN n'auront peut-être pas d'expérience préalable directe dans la supervision du personnel et l'exécution des tâches liées à la gestion du bureau. Pour diriger avec succès un bureau dans n'importe quelle organisation et gérer le personnel, il est essentiel que les personnes qui occupent ce rôle aient de l'expérience.

Le VPN du STSE doit se concentrer sur les tâches définies dans les statuts du STSE et aider le président national à mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil exécutif national.

À cette fin, une résolution est soumise au Conseil national du STSE.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le vice-président du STSE doit se concentrer sur les tâches définies dans les statuts du STSE et aider le président national à mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil exécutif national.

ATTENDU QUE le temps consacré par un VPN à l'ensemble des fonctions actuelles représente au moins la moitié de son temps.

IL EST RÉSOLU QUE le bureau national du STSE crée une description de poste pour englober les tâches supplémentaires actuelles du VPN en dehors de la supervision des opérations quotidiennes.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Bureau national du STSE inclue des tâches supplémentaires justifiant un poste à temps plein, telles que les communications pour le Bureau national, la mise à jour des sites Web, etc.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ébauche de description de poste soit envoyée au Conseil national pour examen.

ANNEXE 2 CONVENTION STSE 2021 : PERDIEM ET TIRAGE AU SORT POUR LES DÉLÉGUÉS

Le CNA de l'AFPC a décidé de verser un perdiem à tous les délégués à ses conférences régionales :

- \$50, par jour, s'ils sont présents
- Aucun reçu n'est nécessaire

Le Comité des finances du STSE a discuté de la façon de procéder suite à la décision de l'AFPC, pour notre convention d'août. **Voici notre proposition :**

- Une indemnité journalière de 50 \$ sera versée à tous les délégués au congrès d'août du STSE
 - Jours couverts : Du mardi au vendredi
 - Ce perdiem couvrirait toutes les dépenses autres que le salaire pour la durée du congrès, comme les fournitures de bureau et les repas
- Aucun reçu ne sera exigé
- Le montant ne sera pas taxé
- Le délégué devra être présent toute la journée pour obtenir le perdiem

Le comité a également discuté de la possibilité d'organiser des tirages au sort pendant la convention. **Voici notre proposition :**

- 600 \$ à tirer chaque jour, du mardi au vendredi.
 - 4 X \$100
 - 1 x \$200
- Les prix pourraient être des cartes-cadeaux de compagnies syndiquées

- Nous pourrions également demander à nos investisseurs ou à différentes entreprises avec lesquelles nous travaillons de nous fournir des cadeaux à tirer au sort

ANNEXE 3 : RÈGLEMENT 15 (nouveau**) : AIDE AUX SECTIONS LOCALES**

ATTENDU QUE les sections locales du STSE reçoivent actuellement une subvention de \$1 500, utilisée pour permettre à leurs membres d'assister à des conférences, des congrès ou des activités de formation syndicale approuvés par le STSE;

ATTENDU QUE même avec la subvention de \$1 500, les petites sections locales n'ont pas de budget leur permettant d'envoyer des membres à ces événements ;

ATTENDU QUE les membres des petites sections locales n'ont souvent pas les mêmes possibilités de participer aux événements syndicaux que ceux des grandes sections locales ;

IL EST RÉSOLU QUE le STSE crée un nouveau règlement pour refléter la subvention aux sections locales ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la subvention aux sections locales passe de son montant actuel de \$1 500 à \$3 000.